

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

(/ I S A S :

SECRET N° 78/643 du 6 OCTOBRE 1978
/MTJ.SGFPT.DFP/21021/15
portant intégration et nomination de Mon-
sieur ONIONGO Victor dans les cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des Services Tech-
niques (Mines).-
-----ooOoo-----

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILI-
TAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.
-----ooOoo-----

- (/u l'Acte Fondamental du 5.4.1977;
(/u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des fonc-
tionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 60-90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des
cadres de la catégorie A1 des Services Techniques;
(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des ré-
munérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant
statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1;
(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent su-
bir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8;
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant les dispositions
du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indici-
aires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant la prise
d'effet du point de vue des actes réglementaires relatifs aux nomina-
tions, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
(/u le Protocole d'Accord du 5.8.1970 signé entre la République
Populaire du Congo et l'URSS;
(/u l'Acte n° 001 du 3.4.1977 structurant le Comité Militaire
du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Minis-
tre du Plan;
(/u le décret n° 77-165 du 5.4.1977 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres;
(/u l'Ordonnance n° 35-77 du 28.7.1977 relative à l'exercice du
pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;
(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé;

DECRETE :

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées du décret n°
60-90 du 3.3.1960 et du Protocole d'Accord du 5.8.1970 susvisés, Mon-
sieur ONIONGO Victor, né le 11.3.1949 à Aboundji (Owando), titulaire
du Diplôme d'Ingénieur Spécialité : Géologie et Exploration de Gaz et
de Champs Pétrolifères obtenu à l'Université de l'Amitié des Peuples
Patrice LUMUMBA, décoré de l'Ordre de l'Amitié entre les Peuples
(URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I
des Services Techniques (Mines) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiai-
re, indice 710.

.../...

ARTICLE 2°.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Mines et de l'Energie, Chargé de la Recherche Scientifique.

ARTICLE 3°.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 6 OCTOBRE 1978

Par le Deuxième Vice Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre des Mines et de l'Energie, Chargé de la Recherche Scientifique,

Rodolphe A D A D A.-

Colonel Louis SYLVAIN-GORIA.-

Le Ministre du Travail et de la Justice,

P. Le Ministre des Finances en mission, Le Membre du Comité Militaire du Parti, Ministre de l'Intérieur,

Alphonse MOUSSOU-POUATI.-

Commandant F. K A T A L I.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- SGFPT.DFP 3
- DFP.BST 1
- D.B. 3
- D.C.F. 1
- MME/CRS 1
- SGME/CRS 2
- DOSSIER 3
- INTERESSE 1
- SGCM/BC 2